

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01284 Numéro SIREN : 854 080 330 Nom ou dénomination : A.T.O.C Télécom

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2022 sous le numéro de dépôt 3557

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 13	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	26 536.91	6 968.00	19 568.91	14 385.57	5 183.34	36.03
	Autres immobilisations corporelles	14 167.09	3 399.00	10 768.09	4 022.00	6 746.09	167.73
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 077.00		7 077.00	1 243.60	5 833.40	469.07
	Total II	47 781.00	10 367.00	37 414.00	19 651.17	17 762.83	90.39
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 250.00		1 250.00	600.00	650.00	108.33
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	373 238.23		373 238.23	180 181.31	193 056.92	107.15
	Autres créances	8 037.88		8 037.88	9 386.24	1 348.36	14.37
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	80 485.57		80 485.57	27 734.32	52 751.25	190.20
	Charges constatées d'avance (3)	2 075.48		2 075.48	788.26	1 287.22	163.30
	Total III	465 087.16		465 087.16	218 690.13	246 397.03	112.67
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		512 868.16	10 367.00	502 501.16	238 341.30	264 159.86	110.83

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2021 12	Exercice N-1 30/09/2020 13	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100.00	100.00		
	Réserves				
	Réserve légale	10.00		10.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	147 224.70		147 224.70	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	183 603.06	147 234.70	36 368.36	24.70
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	330 937.76	147 334.70	183 603.06	124.62
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	4 439.84	4 627.06	187.22	4.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 383.87	35 054.52	110 329.35	314.74
	Dettes fiscales et sociales	21 739.69	51 325.02	29 585.33	57.64
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	171 563.40	91 006.60	80 556.80	88.52
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	502 501.16	238 341.30	264 159.86	110.83

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

171 563.40 91 006.60

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rien à signaler.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus *Points d'attention*

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 028
Dettes fiscales et sociales	3 960
Total	8 988

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 075
Total	2 075

A.T.O.C TELECOM
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
4, allée du Parc
37300 JOUE-LES-TOURS
854 080 330 RCS TOURS

TEXTE DES DECISIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MARS 2022

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 183 603.06 euros et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'actionnaire unique propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 183 603.06 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Le bénéfice de l'exercice : 183 603.06 euros

AFFECTATION

- Aux autres réserves : 183 603.06 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Exercice clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2020	/	/	/

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227.10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

TC

QUATRIEME DECISION

Monsieur Tahla CAGLAR n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de Président.

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Tahla CAGLAR

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by several vertical strokes and a final flourish.

A.T.O.C TELECOM
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
4, allée du Parc
37300 JOUE-LES-TOURS
854 080 330 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 183 603.06 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Le bénéfice de l'exercice : 183 603.06 euros

AFFECTATION

- Aux autre réserves : 183 603.06 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Exercice clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2020	/	/	/

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Pour copie certifiée conforme

Tahla CAGLAR

Certifié conforme


